

(N° 5)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1859-1860.

### Projet de loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1860.

(Voir le N° 94, session 1858-1859, et le N° 10, session 1859-1860 de la  
Chambre des Représentants.)

**LÉOPOLD, ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1860, à la somme de treize millions deux cent soixante-quatre mille neuf cent quatre francs (13,264,904 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 6 décembre 1859.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,  
(Signé) H. DOLEZ.*

*Les Secrétaires,  
(Signé) H. DE BOE.  
LÉON DE FLORISONE.*

## Budget du Ministère de la Justice, pour l'exercice 1860.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	259,800 »
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	200,800 »	»	
3	Matériel . . . . .	26,000 »	»	
4	Frais d'impression de recueils statistiques . . . . .	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour . . . . .	6,000 »	»	
<b>CHAPITRE II.</b>				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel . . . . .	215,600 »	5,500 »	2,559,631 »
7	— Matériel . . . . .	5,250 »	500 »	
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel . . . . .	595,000 »	10,000 »	
9	— Matériel . . . . .	18,000 »	14,000 »	
10	Tribunaux de première instance et de commerce . . . . .	1,122,410 »	6,441 »	
11	Justices de paix et tribunaux de police . . . . .	564,960 »	3,970 »	
<b>CHAPITRE III.</b>				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel . . . . .	16,550 »	4,233 »	36,982 »
13	— Matériel . . . . .	2,000 »	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts . . . . .	50,659 »	»	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière . . . . .	3,540 »	»	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police . . . . .	650,000 »	»	674,608 »
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires . . . . .	10,280 »	14,328 »	
<b>CHAPITRE V.</b>				
PALAIS DE JUSTICE.				
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix . . . . .	35,000 »	40,000 »	75,000 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE VI.</b>				
PUBLICATIONS OFFICIELLES.				
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré. . . . .	150,000 »	»	171,240 »
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . . . . .	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays, dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . . . .	15,300 »	»	
22	Traitement d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement . . . . .	2,940 »	»	
<b>CHAPITRE VII.</b>				
PENSIONS ET SECOURS.				
23	Pensions civiles . . . . .	10,000 »	»	26,500 »
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse . . . . .	11,800 »	»	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus . . . . .	4,700 »	»	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .	3,000 »	»	
<b>CHAPITRE VIII.</b>				
CULTES.				
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . . . .	311,700 »	»	75,000
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège. . . . .	62,011 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs pour revenus de cures. . . . .	3,418,852 »	»	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloc. . . . .	469,000 »	75,000	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
30bis	Monument en commémoration de la Reine Louise-Marie. (Continuation des travaux) . . . . .	"	450,000 »	4,885,585 »
31	Culte protestant et anglican. ( <i>Personnel</i> ). . . . .	52,446 »	"	
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses . . . . .	7,524 »	"	
33	Culte israélite. ( <i>Personnel</i> ). . . . .	9,350 »	"	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . . . .	300 »	"	
35	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . . .	8,000 »	"	
36	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses . . . . .	21,400 »	"	
<b>CHAPITRE IX.</b>				
<b>ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.</b>				
37	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays . . . . .	160,000 »	"	755,000 »
38	Subsides : 1 <sup>o</sup> à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 <sup>o</sup> aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n <sup>o</sup> 17, de la loi communale; 3 <sup>o</sup> pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre . . . . .	146,000 »	50,000 »	
39	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé ad-joint à ce secrétaire. . . . .	12,000 »	"	
40	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers . . . . .	2,000 »	"	
41	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces . . . . .	145,000 »	"	
42	Subsides pour le patronage des condamnés libérés. . . . .	20,000 »	"	
43	Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans. . . . .	220,000 »	"	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE X.</b>			
	PRISONS.			
	<i>Section 1<sup>re</sup>. — Service domestique.</i>			
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus.— Entretien du mobilier des prisons. . . . .	1,200,000 »	300,000 »	
45	Gratifications aux détenus employés au service domestique . . . . .	34,000 »	»	
46	Frais d'habillement, d'armement et d'équipement des gardiens. . . . .	50,000 »	»	
47	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements.	11,000 »	»	
48	Traitement des employés attachés au service domestique . . . . .	537,760 »	»	
49	Frais d'impression et de bureau. . . . .	10,000 »	10,000 »	
50	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . . . . .	160,000 »	»	
51	Prison cellulaire de Gand. — Continuation des travaux de construction. . . . .	»	300,000 »	
52	Prison de Bruges. — Achèvement des travaux d'appropriation . . . . .	»	135,000 »	
53	Prison centrale cellulaire à Louvain. — Travaux complémentaires. . . . .	»	75,000 »	3,715,560 »
54	Prison cellulaire de Termonde.—Premiers travaux de construction. . . . .	»	65,000 »	
55	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions. . . . .	»	22,000 »	
56	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons . . . . .	»	6,000 »	
57	Achat du mobilier des prisons. . . . .	47,000 »	»	
	<i>Section 2. — Service des travaux.</i>			
58	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. . . . .	500,000 »	»	
59	Gratification aux détenus. . . . .	170,000 »	»	
60	Frais d'impression et de bureau. . . . .	5,000 »	5,000 »	
61	Traitements et tantièmes des employés . . . . .	92,800 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
62	Mesures de sûreté publique . . . . .	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
63	Dépenses imprévues non libellés au Budget. . .	5,000 »	»	5,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.	11,674,952 »	1,589,972 »	13,264,904 »